

GUIDE

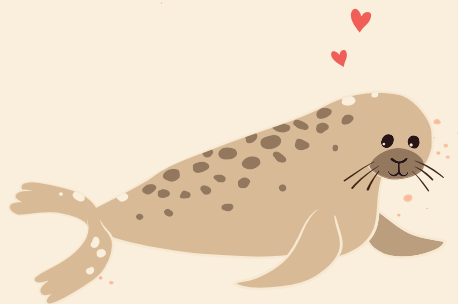


DE LA

PETITE ENFANCE

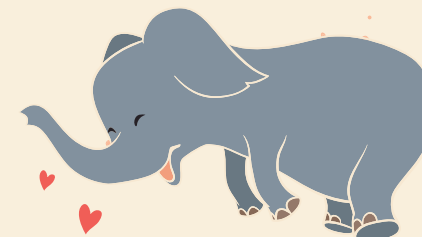


Sommaire



~ Édito	3
~ Parcours du parent à Villejuif	4
~ Les modes d'accueil	4
~ S'informer / s'inscrire	4
~ Les structures	5
~ Les crèches collectives	5
~ L'accueil au domicile d'assistantes maternelles	9
~ La garde à domicile	10
~ Les inscriptions scolaires	11
~ La protection maternelle et infantile (PMI)	11
~ Les halte-jeux	12
~ Les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)	12
~ Le suivi à domicile	12
~ Les aides aux familles pour la petite enfance	13
~ L'allocation municipale	13
~ Le lieu Accueil Enfants-Parents	13
~ La Maison des Parents	14
~ Les loisirs	14
~ Les bibliothèques municipales	14
~ Café Ludo	19
~ L'Union Sportive	15
~ Le Stade nautique Youri-Gagarine	15
~ Les parcs	15
~ Les Maisons Pour Tous (MPT)	16
~ Informations pratiques	16
~ Urgences	18

Édito



Villejuif s'étoffe, Villejuif se construit, Villejuif change... et avec elle vous êtes de plus en plus nombreux, Villejuifaises, et Villejuifois à choisir notre ville pour vous installer et faire grandir vos familles, grâce à un dynamisme qui attire de plus en plus de nombreux franciliens à la recherche d'une qualité de vie, de transports, de développement économique et urbain...

Toujours plus nombreux, les tout petits sont une force et une richesse pour notre ville qui propose des services publics et encourage l'installation d'entrepreneurs privés en faveur de leur épanouissement.

C'est pourquoi dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse qui la lie à la politique de la Caisse d'Allocations Familiales et d'un projet ambitieux au service de tous, la Ville développe et attire des porteurs de projets comme les crèches privées, les crèches parentales, les associations de garde à domicile, les halte-garderies...

Le défi majeur de notre ville est de vous offrir des modes d'accueil adaptés à vos besoins, de façon pérenne et significative, et d'accroître ses efforts dans le sens de l'aide à la parentalité. Quel que soit votre choix familial, la Ville soutient les nouveaux parents en développant les partenariats et rendant toujours plus lisibles les procédures et le tissu local d'accueil.

La Ville a la chance de disposer d'ores et déjà pour favoriser le dynamisme des familles d'un nombre conséquent de professionnels et de structures qui vous accompagnent au quotidien : 530 places chez les assistantes maternelles agréées, 375 berceaux proposés par la Ville et le Département, et un nombre de professionnels de la Garde à Domicile en constante progression.

Malgré les efforts déjà réalisés, et plus de 33% de réponses positives apportées aux demandes d'accueil collectif tandis que la moyenne nationale plafonne à 15%, la Ville doit développer et diversifier toujours davantage ses réponses, en particulier pour soutenir le maintien dans l'emploi voire le retour à l'activité des familles à faible revenu. Créer de nouvelles structures originales, comme des crèches parentales, des haltes garderie éphémères, des crèches de nuit, développer des lieux de rencontre interactive entre familles et professionnels, dynamiser la médiation sociale, telles sont les ambitions des prochaines années.

La mixité sociale qui fait la richesse de notre ville est également le maître mot de la politique de la petite enfance : créer la rencontre, le dialogue, offrir une même qualité d'accueil à chaque enfant est une priorité, à travers l'ensemble de nos services publics et des professionnels qui accompagneront votre parcours.

À travers ce guide, nous vous invitons à découvrir ce qui rend Villejuif si attractive et sécurisante pour vous soutenir dans l'accueil de votre tout-petit.

Nous souhaitons donc la bienvenue à votre ou vos tout petits au cœur d'une ville qui favorisera par tous les moyens son parcours et son éducation.



Franck Le Bohellec,
Maire de Villejuif
Conseiller régional d'Île-de-France

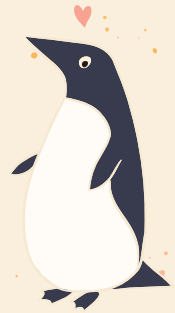


Fadma Ouchard,
Adjointe au Maire en charge
de l'Éducation et de la Citoyenneté,
la Vie Scolaire et Péricolaire,
la Petite Enfance, la Politique de la Ville



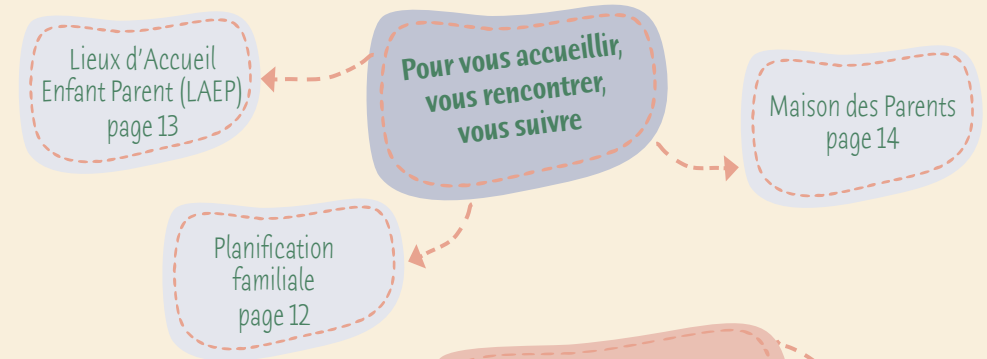
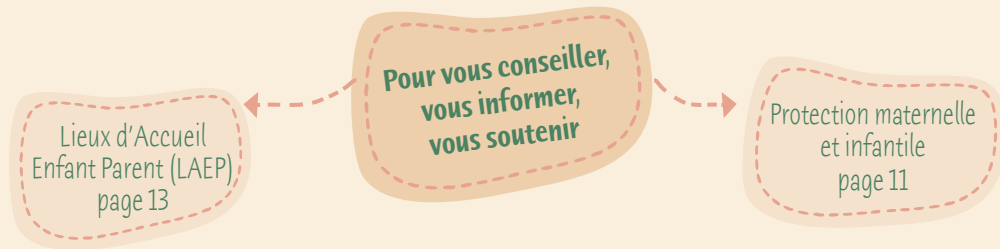
Morgane Anrep Le Bail,
Conseillère municipale déléguée en
charge de l'Éducation et de la Citoyenneté,
la Vie Scolaire et Péricolaire

Parcours du parent à Villejuif

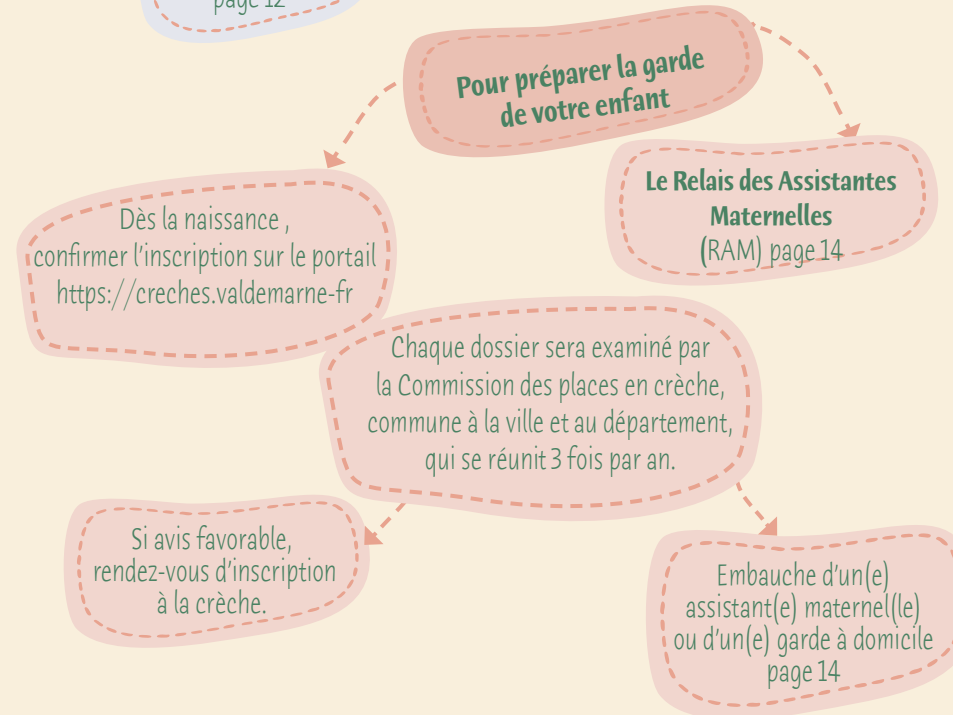


**Félicitations,
vous attendez un enfant !**

Ça y est bébé est né !



**Pour préparer la
reprise du travail**



Au Relais Assistantes
Maternelles, pour obtenir
la listes des assistantes
maternelles disponibles
01 49 58 85 35,
page 14

À partir du 7^{ème} mois de grossesse :
un site d'inscription unique en ligne
<https://creches.valdemarne-fr>

Les modes d'accueil

Le choix d'un mode d'accueil Assistante maternelle, crèche collective, micro-crèche, crèche parentale, d'entreprise ou encore garde à domicile, individuelle ou partagée, ou fille au pair, répond à de multiples facteurs inhérents aux besoins essentiels de votre enfant, à votre mode de vie, à vos choix pédagogiques et à vos capacités financières.

Les professionnels de la Protection Maternelle et Infantile ainsi que le service municipal de la Petite Enfance au sein du Relais des Assistantes Maternelles (dont le rôle de conseil couvre l'ensemble des modes de garde) ou de la Maison des Parents, peuvent vous guider dans ce choix difficile et vous rassurer également sur certaines idées reçues.

Votre rythme de travail est difficilement compatible avec un mode de garde collectif ? Votre situation financière nécessite une étude approfondie et une aide pour l'embauche d'une assistante maternelle ? Vous êtes en recherche d'emploi et souhaitez que votre enfant bénéficie de quelques demi-journées d'accueil ? Votre enfant est en situation de fragilité et aurait besoin d'un accueil spécifique ? Parlez-en avec votre médecin et avec les professionnels, ils sont disponibles pour vous aider.

La municipalité et le département ont adopté une convention pour simplifier les démarches d'inscription en structure collective, une fois que vous aurez déterminé vos besoins. Si un taux de 33% de réponses positives est atteint sur la commune, les familles sont contraintes parfois à une longue attente. C'est pourquoi il est conseillé dans tous les cas de figure de prévoir plusieurs options.

S'INFORMER / S'INSCRIRE



Pour les enfants qui ont besoin d'être gardés toute la journée (de 9 à 11 heures par jour), régulièrement, à partir de 1 jour / semaine

Très important :

Dès la naissance, confirmer l'inscription par la déclaration de naissance sur le portail <https://creches.valdemarne-fr>

🐛 sur le site des inscriptions en ligne du Conseil Départemental, partenaire de la Ville <https://creches.valdemarne.fr>, à partir du 7^{ème} mois de grossesse, si vous résidez la commune

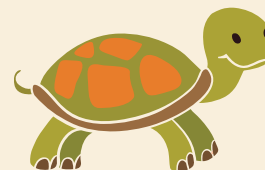
- Vous devrez créer une fiche famille qui vous suivra tout au long de vos démarches, pensez à bien conserver vos identifiants et votre numéro de dossier
- Vous pourrez alors créer votre fiche d'inscription, selon vos choix : soit sur les crèches municipales, soit sur les crèches départementales (2 fiches distinctes), soit les deux
- Vous devrez confirmer la naissance rapidement, seuls les dossiers des enfants déjà nés sont présentés à la commission
- 3 commissions, communes à la Ville et au Département sont organisées dans l'année : en mai, juin, septembre et janvier
- Les résultats sont communiqués uniquement par mail ou courrier postal

Les critères d'attribution

Les structures municipales et départementales accueillent les enfants selon leur âge et la capacité d'accueil de chaque crèche par groupe.

Celles-ci ne sont pas sectorisées, veillez à bien vérifier dans vos choix les priorités que vous donnez ainsi que votre capacité à accompagner votre enfant selon vos obligations et les horaires des crèches demandées. Afin de répartir au mieux les places, les familles ayant déjà bénéficié d'un accueil ne sont pas priorisées. L'accueil définitif est soumis à l'avis du médecin des crèches.

🐛 au Relais Assistantes Maternelles, pour être informé sur les modes de garde et obtenir la liste des Assistantes Maternelles disponibles dans votre quartier, au 01 49 58 85 35 .



🐛 au « Point Information Inscriptions » qui a lieu 1 fois par mois sur rendez-vous (voir infos sur site internet ou au 01 45 59 21 82)



Les structures

POUR UN ACCUEIL DE QUALITÉ

La personnalité de l'enfant doit guider ses parents dans leur choix d'un mode d'accueil familial ou collectif, régulier ou occasionnel...

Quel que soit ce choix, confier son enfant est un acte important. Pour que chacun soit sécurisé, parents, enfants et professionnels, il est nécessaire de faire connaissance de façon progressive. Faire connaissance, c'est se rencontrer tous les jours, pendant une ou deux semaines, pour que l'enfant découvre son nouvel environnement. C'est ce qu'on nomme la « période d'adaptation » ou de « familiarisation ».

Il se familiarisera plus ou moins facilement mais la présence de l'un de ses parents y est indispensable. Son objet préféré pourra l'aider à tisser des liens entre les deux milieux où il vit.

L'accueil des enfants participe des efforts de la Ville dans la promotion de la santé des tout-petits, grâce au travail conjoint avec la P.M.I. qui agréé les assistants maternels et les structures, et à la participation régulière de la Caisse d'Allocations Familiales qui co-finance et contrôle les établissements.

Les structures sont dirigées par une infirmière, une puéricultrice ou une éducatrice de jeunes enfants secondée par une infirmière.

LES CRÈCHES COLLECTIVES

Elles accueillent les enfants Villejuifois de 10 semaines à l'âge d'entrée en maternelle, de 1 à 5 jours par semaine selon les besoins des familles et les places disponibles, selon une amplitude horaire variable selon chaque structure.

Sur les places d'accueil régulier, les enfants sont accueillis à la journée, seules les haltes-garderies étant adaptées à des accueils en demi-journée. Quelques places sont proposées à la demi-journée dans les grandes crèches également.

Les crèches et multi-accueils sont dirigés par un(e) infirmier(re), puériculteur(trice), ou un(e) éducateur(trice) de jeunes enfants.

C'est souvent la même équipe d'éducatrices de jeunes enfants et d'auxiliaires de puériculture qui suit l'enfant durant ses années d'accueil à la crèche.

Elle l'accompagne afin de favoriser son épanouissement dans le respect de ses rythmes et de son individualité. Il aura ainsi ses « référents », tout au long de son accueil.

Un médecin est également attaché à chaque crèche, afin de conseiller les professionnels, les parents et assister les équipes dans le suivi des enfants. Il peut rencontrer les familles à l'admission des enfants pour faire le point sur leur état de santé et les vaccinations qui les concernent. Le médecin valide obligatoirement les accueils des enfants de moins de 4 mois et les enfants ayant des problèmes de santé.

Un psychologue assure également ses missions auprès de l'équipe et des tout-petits, et peut recevoir les familles sur leur demande.



Les crèches collectives de la municipalité de Villejuif sont toutes dotées d'un projet pédagogique spécifique, adapté à chaque enfant, certains équipements étant agréés particulièrement pour l'accueil des enfants porteurs de handicap : locaux, personnel spécifique (psychomotricien)...

Les crèches accueillent les enfants par groupe d'âges mélangés ou par groupe d'âges homogènes, permettant ainsi, en toute sécurité, une approche différente de la socialisation.

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

CRÈCHE ROBERT-LEBON

29, rue Lamartine

Tél. : 01 46 86 77 69

Capacité : 60 places, réparties par classe d'âges, projet intergénérationnel

Horaires : 7h à 19h

CRÈCHE PAUL-VAILLANT-COUTURIER

1, rue Paul-Eluard

Tél. : 01 46 77 12 54

Capacité : 60 places, accueillant en âges mélangés ou petites familles

Horaires : 7h à 19h

MINI-CRÈCHE DES HAUTES-BRUYÈRES

10, avenue des Hautes-Bruyères

Tél. : 01 46 78 05 50

Capacité : 15 places, A partir de 18 mois

Horaires : 7h à 19h

CRÈCHE LUCIE-AUBRAC

1, place de la Division Leclerc

Tél. : 01 43 90 33 00

Horaires : de 7h30 à 18h30

Capacité : 30 places, à partir de 12 mois en âges mélangés, projet spécifique d'accueil des petits en situation de handicap.

CRÈCHE DES GUIPONS

2, allée Niki de Saint-Phalle

Capacité : 40 places, répartis par classe d'âge, projet axé sur le développement durable

Horaires : de 7h30 à 18h30





CRÈCHES COLLECTIVES DÉPARTEMENTALES

CRÈCHE EUGÉNIE-COTTON

3bis, rue Henri-Barbusse

Tél. : 01 46 78 59 99

Capacité : 60 places, répartis par classes d'âge

Horaires : 7h30 à 19h

CRÈCHE D^R. LAMAZE

32, rue Saint Roch

Tel : 01 46 78 16 51

Capacité : 50 places, répartis par classes d'âge

Horaires : 7h30 à 19h

LES CRÈCHES HOSPITALIÈRES

Elles accueillent les enfants des personnels des centres hospitaliers en priorité, sur des plages horaires adaptées (6h30-21h), et certains week-ends

PAUL-BROUSSE

Tel : 01 45 59 31 53

Capacité : 120 places dont 10 places réservées par la municipalité

PAUL-GUIRAUD

Tel : 01.42.11.72.20

Capacité : 120 places dont 7 places réservées par la municipalité

INSTITUT GUSTAVE-ROUSSY :

Tel : 01 42 11 42 11

Capacité : 50 places

LES CRÈCHES D'ENTREPRISE

Elles sont réservées en priorité aux salariés des entreprises, une partie des places pouvant être réservée à la municipalité.

CRÈCHE LÉO

Réservée aux salariés du L.C.L.

Capacité : 40 places

CRÈCHE LES PETITS VAILLANTS

27, avenue Paul-Vaillant-Couturier

Tel : 01 41 65 43 35

Capacité : 30 places dont 20 places réservées par la municipalité, répartis par classes d'âge

Horaires : 7h30 à 19h

CRÈCHE BABILOU

13, rue Marcel-Paul

Capacité : 16 places, dont 10 réservées par la municipalité



LA HALTE-GARDERIE DES ESSELIÈRES

D'une capacité d'accueil de 12 enfants, la halte-garderie municipale est réservée aux enfants âgés de 10 semaines à l'âge d'entrée en maternelle, en priorité ceux dont l'un des parents ne travaille pas.

Une période d'adaptation de 2 à 3 demi-journées est nécessaire.

Ce temps d'accueil peut être limité à une demi-journée par semaine.

Inscription :

L'inscription se fait directement par téléphone, à la halte-garderie, qui établit une liste d'attente suivant l'ordre des demandes.

HALTE-GARDERIE DES ESSELIÈRES

15, boulevard Chastenet de Géry

Tél : 01 46 77 47 82

Horaires :

Lundi, mardi, Jeudi - 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Mercredi et vendredi - 8h30 à 12h30

LE MULTI-ACCUEIL NELSON MANDELA

C'est un lieu d'accueil collectif municipal ayant la particularité de proposer simultanément :

• UN ACCUEIL RÉGULIER (type « crèche »)

Capacité 10 places

Horaires : de 7h à 19h

ou

• UN ACCUEIL OCCASIONNEL (type « halte-garderie »)

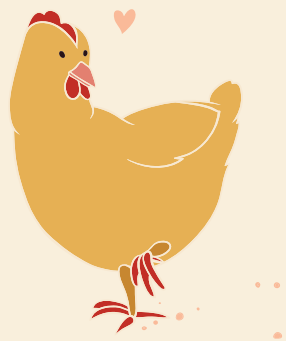
à des enfants de 10 semaines à l'âge d'entrée en maternelle

L'accueil occasionnel est conçu pour les enfants qui n'ont pas besoin d'être gardés toute la semaine ou la journée entière (parents travaillant à temps partiel, en horaires décalés...).

La cohabitation de ces deux modes d'accueil offre plus de souplesse aux familles.

Ainsi, une maman en recherche d'emploi peut utiliser la halte-garderie quelques heures dans la journée.

L'accueil à la crèche est soumis à la même procédure que dans les autres crèches.



MULTI-ACCUEIL NELSON-MANDELA

38, sentier Benoît-Malon
Tél : 01 53 14 14 90

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Horaires : de 8h à 12h et de 14h à 18h
Temps de présence de l'enfant : 4 demi-journées maximum par semaine
Capacité 5 places

Inscription :

L'inscription se fait directement par téléphone, à la halte-garderie, qui établit une liste d'attente commune au 2 halte-garderies suivant l'ordre des demandes.

DES MICRO-CRÈCHES PRIVÉES

Gérées par une entreprise ou une association, elles sont agréées par la Protection Maternelle et Infantile. L'inscription et la gestion de l'accueil des enfants se fait directement auprès de la structure.

ISIS - GROUPE PEOPLE AND BABY

4, place de la Fontaine
Tél : 01 45 15 79 53
Capacité : 10 places

FÉNÉLICE - GROUPE PEOPLE AND BABY

4, place de la Fontaine
Tél : 01 45 15 79 53
Capacité : 10 places



L'ACCUEIL INDIVIDUEL AU DOMICILE

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

L'assistante maternelle, agréée par le Président du Conseil Départemental, accueille 1 à 4 enfants à son domicile. Dans le cadre de l'agrément, elle doit recevoir une formation et son suivi à domicile est assuré par un médecin et des puéricultrices.

Les parents sont les employeurs de l'assistante maternelle. Un contrat fixant les modalités d'accueil doit être établi entre les deux parties. Comme pour tout mode d'accueil, l'enfant et l'un de ses parents rencontreront plusieurs fois l'assistante maternelle à son domicile pour faire connaissance. L'assistante maternelle pourra, avec l'accord des parents, fréquenter librement les services municipaux comme le Relais Assistantes Maternelles, la médiathèque, les Maisons Pour Tous, la Ludothèque, etc...

Elle peut aussi continuer à accueillir l'enfant une fois scolarisé en dehors des temps scolaires et en cas de maladie.

LES GARDES D'ENFANT À DOMICILE

La garde d'enfants à domicile (G.A.D.) est un mode de garde rassurant pour l'enfant car il lui permet de demeurer dans son univers quotidien, de ne pas souffrir des contraintes de déplacement fatigantes et de nouer une relation privilégiée dans le respect de ses habitudes et des choix de ses parents.

La Caisse d'Allocations Familiales verse aux parents, à travers le Complément Libre choix du Mode de Garde et la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E.), une aide à l'emploi d'un personnel de la garde à domicile. Les gardes peuvent être partagées ou individuelles, le site pajemploi.fr vous permet de simplifier ces démarches.

Vous pouvez recruter individuellement votre G.A.D. en qualité d'employeur, ou faire appel à des associations ou entreprises chargées des démarches de recrutement et de gestion, à titre onéreux. De nombreux (ses) titulaires de diplômes d'État spécifiques sont formé(s) à ces métiers (C.A.P. Petite Enfance par exemple).

Les professionnels du Relais des Assistantes Maternelles vous guident dans les démarches administratives et pédagogiques et accueillent votre salarié(e) avec les enfants (voir infra)

De nombreux organismes existent, une entreprise a installé son antenne sur Villejuif :

KANGOUROU KIDS

17 Place Maurice-Thorez
villejuif.kangouroukids.fr
Tél. : 01 84 23 44 88



LE RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

Né d'un partenariat entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales (Caf), le Relais assistantes maternelles est un lieu d'accueil et d'information sur l'ensemble des modes de garde, et permet de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de prise en charge des enfants accueillis par des professionnels de la garde à domicile. Son action est complémentaire de celle des services de Protection Maternelle et Infantile, chargés de la formation, de l'agrément et du suivi des établissements et des Assistantes Maternelles.

Animé par deux professionnel(le)s de la petite enfance, le Relais propose informations, aides et conseils aux parents, aux Assistantes Maternelles et aux Gardes à Domicile. Un espace de jeu est spécialement aménagé pour l'accueil des enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leur garde à domicile.

Un(e) psychologue est également présent(e) pour observer les interactions et répondre aux interrogations des assistant(e)s maternel(le)s et Gardes à Domicile dans leur travail avec vos tout-petits.

Vos premières démarches :

Vous pourrez vous procurer la liste des assistantes maternelles agréées de la commune ainsi que des informations complémentaires au Relais, sur les temps de permanence. Des rendez-vous d'information plus spécifiques vous seront ensuite proposés: comment établir un contrat de travail, déclarer l'embauche d'une assistante maternelle, etc.

35, avenue Paul-Vaillant-Couturier
Tél : 01 49 58 85 35
e-mail : ram@villejuif.fr

Horaires d'ouverture variables selon les activités proposées, consultez le répondeur.

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les pré-inscriptions sont ouvertes, de janvier à fin mars (toute l'année pour les nouveaux arrivants), pour les enfants à partir de 2 ans le jour de la rentrée. L'école d'affectation est déterminée en fonction du lieu de domicile des parents.

Toutefois la scolarisation à partir de deux ans est soumise à la nomination d'enseignants et l'équipement spécifique des établissements.

Renseignements :

Service des Affaires scolaires
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Tél. 01 45 59 22 56

Pour les situations spécifiques nécessitant une prise en charge particulière :

Inspection départementale de l'Éducation Nationale
Place de la Fontaine
Tél. 01 46 77 40 82



LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Les services de PMI (consultations pédiatriques et gynécologiques, les halte-jeux et le suivi à domicile) sont gratuits.

Les services de Protection maternelle et infantile proposent un suivi médico-social gratuit des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Les 72 centres de PMI organisent des consultations pré et postnatales et des actions de prévention médico-sociale qui ont pour objet d'assurer une surveillance régulière du bon déroulement de la grossesse. Des sages-femmes du Département effectuent des visites à domicile pour le suivi de grossesse ainsi qu'un accompagnement des femmes enceintes. Ces actions de prévention s'exercent dans le cadre d'un travail en réseau avec les maternités, les services de néonatalogie et de pédiatrie et les services de pédopsychiatrie.

Dans les centres de PMI, les enfants bénéficient de consultations médicales gratuites. Des actions de soutien et d'accompagnement des parents sont également proposées. Les centres de PMI organisent pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents :

- des consultations médicales et des actions de prévention médico-sociale,
- des actions de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale dans le cadre des activités de halte-jeux et des groupes de parole ou de préparation à la naissance,
- des puéricultrices peuvent également intervenir à domicile, le plus souvent dès le premier mois de vie de l'enfant.

Les consultations se font sur rendez-vous. Elles permettent de suivre le développement du bébé, de dépister précocement tout problème de santé, de pratiquer les vaccinations et d'aborder toutes les questions sur l'alimentation, le sommeil, les soins, l'éveil etc.

Il est également possible de venir sans rendez-vous pour peser son enfant, ou de demander un conseil par téléphone.

L'équipe du centre de PMI est constituée d'une puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, de médecins et de psychologues.

Les centres de PMI sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - 13h30 à 17h

• PMI DU CENTRE

6, rue Romain-Rolland
Tél : 01 47 26 38 09

• PMI EUGÉNIE-COTTON

3 ter, rue Henri-Barbusse
Tél : 01 46 78 80 59

• PMI MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER

22, avenue de Stalingrad
Tél : 01 47 26 09 86

La P.M.I. est également chargée de réaliser un bilan de santé à l'âge de 3-4 ans qui permet de dépister les pathologies et les troubles sensoriels pouvant entraver la scolarité des élèves, notamment les troubles du langage. Ce dépistage précoce favorise le bien-être de l'enfant, participe à sa bonne insertion scolaire et à une meilleure acquisition des apprentissages.

LES HALTES-JEUX

Un espace jeux permet d'accueillir régulièrement, quelques heures par semaine, un petit groupe d'enfants de 15 mois à 3 ans dans les centres de PMI.

Ces halte-jeux vont permettre aux enfants la découverte du groupe et l'apprentissage des règles de vie en collectivité.

Pour connaître les démarches d'inscription à la halte-jeux vous pouvez vous renseigner dans les centres de PMI.

LES CENTRES DE PLANIFICATION D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Ils proposent des consultations gynécologiques anonymes, sur rendez-vous pour les mineurs et les adultes : suivi de la grossesse jusqu'au 7ème mois, contraception, prévention des infections sexuellement transmissibles (IST). L'équipe est composée de médecins, gynécologues, infirmière, sage-femme et conseiller conjugal.

Le conseiller conjugal peut recevoir des personnes confrontées à des difficultés familiales ou conjugales.

CPEF EUGENIE-COTTON

3 ter, rue Henri-Barbusse
Tél : 01 46 78 80 59

CPEF MARIE-CLAUDE VAILLANT-COUTURIER

22, avenue de Stalingrad
Tél : 01 47 26 09 86



LE SUIVI À DOMICILE

Ce service est assuré par :

la sage-femme de PMI

- suivi de grossesse
- préparation à l'arrivée du bébé, à l'allaitement.

Le suivi de la grossesse est complémentaire de celui d'un médecin.

la puéricultrice de PMI

- retour de la maternité : questions sur les soins du bébé, l'alimentation, la croissance, le sommeil...

Pour connaître les coordonnées de la puéricultrice ou de la sage-femme de votre quartier, vous pouvez appeler la Circonscription d'Action Sanitaire et Sociale au 01 46 77 42 50.

LES AIDES AUX FAMILLES POUR LA PETITE ENFANCE

De nombreuses aides sont accessibles à la population dans le cadre de l'action sociale. Parmi celles-ci, on distingue deux catégories de prestations sociales : l'aide légale et l'aide facultative. A Villejuif, la politique de solidarité est portée par la Direction des actions sociales.

Elle relève :

- du Centre communal d'action sociale pour l'instruction des aides légales. Tél.: 01 45 59 20 20
- du Service solidarité pour les aides facultatives (communales et départementales). Tél.: 01 45 59 20 20
- du Service quotients et inscriptions pour la politique tarifaire des activités périscolaires. Tél.: 01 45 59 21 70

L'accueil de ces trois services est situé en mairie.

Certains dossiers sont également traités dans les annexes de mairie.

L'ALLOCATION MUNICIPALE

Les familles dont les enfants sont accueillis par des assistantes maternelles agréées indépendantes peuvent bénéficier depuis le 1^{er} janvier 2011 d'une aide financière municipale.

Les parents-employeurs perçoivent une aide financière versée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) en fonction de leurs revenus et des tarifs pratiqués. Cette aide est versée à terme échu : les parents doivent avancer la totalité des frais de garde, ce qui peut générer des difficultés financières. L'allocation municipale sera versée une fois lors du recrutement de l'assistante maternelle dans l'attente de la prise en charge par la CAF.

Son montant correspondra à 50% de la prise en charge attendue de la CAF. La demande est à déposer au Relais Assistantes Maternelles.

Pour tout renseignement, contactez le Relais Assistantes Maternelles, au 01 49 58 85 35.

LE LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Un lieu de prévention pour enfants et parents

Le «Lieu d'accueil enfants-parents» est hébergé au sein de la Maison des Parents. Cette structure, programmée dans le cadre du contrat signé entre la Ville et la Caisse d'allocations familiales, est destinée aux futurs parents, aux enfants de 0 à 4 ans et à leur accompagnant.

Ses missions : rompre l'isolement familial et social; offrir un lieu de rencontre propice aux échanges entre parents et enfants; favoriser l'échange d'expériences, rassurer les parents quant à leurs compétences; accompagner le processus de séparation...

Vous pourrez y rencontrer des professionnels de la petite enfance : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, psychologue... Accueils libres et gratuits, le vendredi (hors vacances scolaires), de 9h30 à 12h. Renseignements : Maison des Parents, 01 49 58 17 60.

LA MAISON DES PARENTS

Venez découvrir La Maison des Parents, service municipal dont la mission principale est de vous soutenir et de vous accompagner dans votre rôle de parent et de vous permettre de construire vos propres valeurs éducatives en vous appuyant sur des ressources et des outils que nous mettons à votre disposition.

Nous sommes un lieu de co-éducation ouvert à tous qui doit permettre à chaque famille par le questionnement, la rencontre, l'écoute et le partage d'expériences de faire des choix propre à sa réalité, à son histoire et à ses valeurs. Mais ceci sur la base d'une connaissance éclairée du développement de l'enfant et de sa psychologie.

C'est enfin un lieu de loisirs partagés en famille, où vous pourrez vivre des moments de détente avec vos enfants et rencontrer d'autres familles.

Initiatives et projets proposés par les parents eux-mêmes et les professionnels de l'enfant :

ATELIERS PARENTALITÉ

- **Rencontres Parents** mensuelles (Café des Parents, Café Biberon et Rencontres Scolari'Thé)
- **Rendez-vous Bons Plans** mensuels (pour découvrir idées de sorties ou d'activités à réaliser en famille)
- **Espace Parents/Bébés** (0-3 ans) et futurs Parents 2 fois par semaine (accueil, écoute, informations, jeux et ateliers d'éveil)
- **Ateliers Parents enfants** 0-3 ans et 3 ans et plus (mercredi, samedi et vacances scolaires).
- **Permanence de Médiation Familiale par l'Association Dynamic**
- **Garderie éphémère Solimôme** (sur orientation de référent Pôle Emploi, CAF, Assistantes sociales, etc). D'autres services y assurent des accueils jeux réguliers (se référer à leur programme) et des ateliers Parents/Enfants sont proposés régulièrement...



GARDERIE ÉPHÉMÈRE :

Tous les mardi après-midi hors vacances scolaires, la Maison des Parents et l'association SCOP-E2S permettent aux parents orientés par les partenaires sociaux de prendre le temps de se rendre à leurs rendez-vous socio-professionnels, de participer à un événement favorisant leur démarche d'insertion en toute sérénité.

En effet, la Garderie Éphémère Solimôme, transforme et aménage l'espace de la Maison des Parents, en un lieu de vie sécurisé et adapté à l'accueil du jeune enfant, encadré par deux professionnels de la Petite Enfance.

Les partenaires sont Pôle Emploi, la Mission Locale, la C.A.F., l'Espace Départemental des Solidarités... qui s'adressent directement à la Maison des Parents afin d'organiser l'accueil de votre enfant sur ce temps privilégié.

les loisirs

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Il existe une section jeunesse qui propose des prêts de livres dès la naissance.

• Médiathèque Elsa-Triolet

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
Tél : 01 45 59 25 59

• Annexe Jeunesse Pasteur

48, rue Pasteur
Tél : 01 47 26 76 04

• Annexe Jeunesse Gérard-Philippe

Maison Pour Tous Gérard-Philippe
118, rue Youri-Gagarine
Tél : 01 46 75 35 90

LE CAFÉ LUDO

C'est un service municipal gratuit qui propose une grande diversité de jeux.

Elle accueille les enfants accompagnés principalement accompagnés d'un adulte (parent, assistante maternelle, garde à domicile, grands-parents...), mais aussi les adolescents et adultes souhaitant découvrir le jeu sous toutes ses formes, selon le planning édité sur le site web de la ville. L'équipe peut également faire des escalas régulières dans des salles communales ou en plein air.

70, avenue de Verdun

Tél : 01 53 14 34 03 ou 06 23 22 30 15.

L'OFFICE DES SPORTS

L'Office des Sports de Villejuif organise des activités :

- La « baby gym » à partir de la marche assurée
- Les baby-gym

Ils viennent, (le samedi matin), accompagnés d'un parent, dès qu'ils savent marcher pour s'habituer à la perception de leur corps dans l'espace et vaincre leurs différentes peurs (vide, hauteur, équilibre etc...).

• Les mini-gym

À partir de 4 ans, ils s'aguerrissent et peuvent seuls, grimper, courir, sauter, travailler leur équilibre et monter sur les agrès en parfaite sécurité, sans oublier le trampoline.

(Mercredi après-midi ou samedi matin).

Ces séances se déroulent avec la participation des parents.

Web Site : <http://usvn.free.fr>

eMail : usvn@free.fr

Tél : 06.86.26.3789

Pour connaître les démarches d'inscription, vous pouvez contacter l'Office des Sports de Villejuif au 01 43 90 11 20

LE STADE NAUTIQUE YOURI-GAGARINE

67, rue Youri-Gagarine

Tél : 01 43 90 60. 2

snyg@agglo-valdebièvre.fr

LES PARCS

De nombreux parcs répartis dans la ville offrent des espaces de jeux pour les tout petits

- Parc départemental des Hautes-Bruyères
- Parc Normandie-Niemen
- Parc des Lilas
- Parc du 8 Mai 1945
- Parc Émile-Zola
- Parc Pablo-Neruda

LES MAISONS POUR TOUS (MPT)

Les maisons pour tous proposent ponctuellement des spectacles pour le très jeune public.

• Maison Pour Tous Gérard-Philippe

118, rue Youri-Gagarine

Tél : 01 46 86 08 05

• Maison Pour Tous Jules-Vallès

48, rue Pasteur

Tél : 01 47 26 90 22

Informations pratiques

MAIRIE

Hôtel de Ville
94807 VILLEJUIF Cedex
Tél : 01 45 59 20 00
www.villejuif.fr

CMPP

Centre Médico
Psycho-Pédagogique
19 rue Paul-Bert
Tél : 01 46 77 23 54

CMF

Centre Médico-psychologique
3 passage du Moutier
Tél : 01 46 77 61 74

LES MATERNITES

(les plus proches)

MATERNITÉ JEANNE-D'ARC

11, rue du Ponscarne
75013 PARIS
Tél : 01 40 77 02 02

CLINIQUE DES NORIETS

12 rue des Noriets
94400 VITRY SUR SEINE
Tél : 01 45 59 55 00

HOPITAL

DE LA PITIÉ-SALPETRIÈRE

47 boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Tél : 01 42 16 00 00
et 01 42 17 60 60

SERVICES HOSPITALIERS

PEDIATRIQUES

(les plus proches)

CENTRE HOSPITALIER

UNIVERSITAIRE DE

BICÊTRE, MATERNITÉ,

PÉDIATRIE

78, rue du Général Leclerc
94270 KREMLIN BICÊTRE
Tél : 01 45 21 39 60

CENTRE HOSPITALIER

INTERCOMMUNAL

DE CRÉTEIL

40 avenue de Verdun
94000 CRÉTEIL
Tél : 01 45 17 56 62

ASSOCIATIONS D'AIDE

DE TRAVAILLEUSES

FAMILIALES

ASSOCIATION FAMILIALE

POPULAIRE

1 rue Gaston-Cantini
Tél : 01 46 77 72 50

AIDE AUX FAMILLES

DU VAL-DE-MARNE

2 rue du Commandant Boulard
94000 CRÉTEIL
Tél : 01 45 13 21 00
aideauxfamilles94@amfd.fr

ASSOCIATION ESPACE

DROIT FAMILLE

Maison de la Justice et du Droit
65, rue Jean-Jaurès
Tél : 01 43 90 25 25
Propose de la médiation familiale, du soutien psychologique, de l'information juridique.

JUMEAUX ET PLUS

(Association départementale du Val-de-Marne)
10 quai Baubourg 94100
SAINT MAUR-DES-FOSSÉS
Tél : 01 41 78 33 92
www.jumeauxetplus.fr

F.N.E.P.E

Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Educateurs propose : Inter service parents : une ligne d'écoute téléphonique anonyme et gratuite pour toutes les questions de relations familiales, d'éducation, de scolarité, de loisirs, de droit familial et d'informations sociales.
Tél : 01 44 93 44 93

LE CAFÉ DE L'ÉCOLE

DES PARENTS

Conférences, débats, et permanences spécialisées (avocats, associations, partenaires institutionnels).
01 43 67 54 00
www.cafe-des-parents.com

APEC 94

Association Pour l'Enfant et le Couple en Val-de-Marne. Pour les personnes ou les couples confrontés :
• à des difficultés relationnelles, conjugales ou professionnelles
• à des relations difficiles parents-enfants
• à une séparation, un divorce,
• à des conflits.
Tél : 01 42 07 49 74
www.afccc-idf.asso.fr

CAF

Permanences des techniciens conseil

À Villejuif

• le lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h, Résidence Beau Soleil, allée des Fauvettes

Au Kremlin-Bicêtre

• le jeudi, de 8h30 à 13h, 40, avenue Charles-Gide
Allocaf 94 :
Tél : 0 800 2012 94
(appel gratuit)

ESPACE DÉPARTEMENTAL

DES SOLIDARITÉS

(Permanences des assistantes sociales)
100, avenue de Stalingrad
Tél : 01 46 77 42 50

URGENCES

Samu	15	} 112 (N° unique de régulation)
Police secours	17	
Pompiers	18	
Centre anti-poison	01 40 05 48 48	
Enfance maltraitée	119	
Samu social	115	

SAMI

Service d'Accueil Médical Initial

(dans les locaux de l'Antenne Médicale Pasteur)
Tous les jours de 20h à 24h,
• le samedi de 16h à 24h
• le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h
Pour accéder à ce service vous devez en priorité composer le 15
Vous pouvez cependant vous y rendre directement.



Mes notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes on page 22.

A series of horizontal dotted lines for writing notes on page 23.

CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 1

L'enfant a droit à la vie.
Il doit profiter des meilleures conditions pour son développement

ARTICLE 2

L'enfant a droit à la santé.
Il doit recevoir les soins nécessités par son état.

ARTICLE 3

L'enfant a droit à l'éducation.
Il doit pouvoir apprendre à lire et à écrire et avoir des loisirs.

ARTICLE 4

L'enfant a droit à une famille.

ARTICLE 5

L'enfant a droit à une protection contre le racisme et toute forme de discrimination

ARTICLE 6

L'enfant a droit à une protection contre l'exploitation sexuelle et la maltraitance.
Il doit savoir que son corps est à lui et que tout adulte doit le respecter.

ARTICLE 7

L'enfant a droit à une protection contre la guerre et la privation de liberté.

ARTICLE 8

L'enfant a droit à une identité culturelle et religieuse.

ARTICLE 9

L'enfant a droit à l'expression sur tout ce qui le concerne dans sa vie de tous les jours.

